

VOUS ÊTES INTÉRESSÉE À VOUS IMPLIQUER EN DEVENANT MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ?

- Participer et se préparer aux réunions mensuelles du conseil d'administration ;
- Être disponible à collaborer à certains comités de travail et représenter le Centre ;
- Contribuer à la planification et à l'organisation de l'assemblée générale ;
- S'assurer du respect des règlements généraux, des finances, de la mission et des objectifs du Centre.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom : _____ Numéro de membre : _____
Adresse : _____ Province : Québec Code postal : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

La candidate déclare avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité et des attitudes essentielles au bon fonctionnement (voir verso) et déclare s'y conformer.

Signature de la candidate : _____ Date : ___/___/___

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU FORMULAIRE

Signature d'une membre du personnel : _____

Date de réception : ___/___/20___

À L'USAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'inscription est conforme aux conditions d'éligibilité et vérifiée le ___/___/20___

Pour en savoir davantage sur le rôle d'un conseil d'administration, Sylvie R. Langlais, directrice générale, se fera un plaisir d'échanger avec vous. Il est possible de la joindre par courriel à dg@entreailles.org ou par téléphone au 450 649-0658 poste 1.



Conditions d'éligibilité

Toute membre qui remplit les conditions suivantes est éligible à siéger au conseil d'administration :

- Être membre active participante du Centre, ce qui signifie :
 - ✓ Accepter de respecter et de collaborer aux buts et actions de la corporation ;
 - ✓ S'engager à avoir un comportement adéquat envers les membres et l'équipe de travail ;
 - ✓ Respecter les valeurs du Centre et la confidentialité de chacune ;
 - ✓ Avoir payé sa cotisation ;
 - ✓ Être membre active participante depuis au moins une année et avoir participé à des activités
 - ✓ S'être impliquée dans un comité.

OU

- Être membre active du socio communautaire issue de la communauté, ce qui signifie :
 - ✓ Accepter de respecter et de collaborer aux buts et actions de la corporation ;
 - ✓ S'engager à avoir un comportement adéquat envers les membres et l'équipe de travail ;
 - ✓ Respecter les valeurs du Centre et la confidentialité de chacune ;
 - ✓ Compléter le formulaire d'adhésion de l'organisme.

ET

- Avoir préalablement soumis sa candidature dix (10) jours ouvrables avant l'assemblée générale annuelle de la corporation, par un formulaire d'inscription signé par une membre du personnel.
- Ne pas être en conflit d'intérêts (ex : ne pas recevoir une rémunération de l'organisme).

Conformément aux Règlements généraux : 2.4 Conditions d'admission et 4.2 Éligibilité

Attitudes essentielles au bon fonctionnement d'un conseil d'administration

- Toutes les membres du conseil d'administration travaillent en coopération dans le respect de chacune en jouant un rôle de porte-parole et de gardienne de la mission et des valeurs du Centre ;
- Toutes les membres du conseil d'administration jouent un rôle égalitaire et solidaire dans la prise de décision, et ce, peu importe la fonction qu'elles exercent ;
- Chaque décision est prise avec humilité et détachement pour le bien commun, dans l'intérêt du Centre et non pas dans son propre intérêt ;
- Avoir comme vision commune d'être un exemple pour la société dans l'avancement des conditions de vie des femmes.

Un texte qui résume bien notre philosophie : Annie Marquier, extrait *Le maître dans le cœur*.

« Joindre un groupe de travail est une puissante école de transformation. C'est une merveilleuse école pour l'apprentissage des qualités de cœur : coopération, respect, solidarité, générosité, humilité, sincérité, responsabilité, expression juste de soi, communication vraie, partage, détachement, authenticité, sororité, etc.

Une confiance profonde s'installe peu à peu avec les autres qui partagent une vision commune et œuvrent côte à côte à la réalisation du projet dans un climat de respect. Ensemble nous pouvons réaliser nos rêves ! »

